



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON D'AUBERGENVILLE
COMMUNE DE MARCQ

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 078-217803642-20250923-2025_21-DE

PROJET DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>Délibération</u> n° 2025-21</p> <p><u>Date de convocation :</u> 19/09/2025</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 19/09/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 13 Présents : 11 Pouvoir : 01 Votants : 12</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Marcq s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali MEJEAN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u> M. Laurent RUEL, M. Frédéric JUHAS, M. Franck LEGRAND, M. Olivier SAINT-LÉGER, adjoints au Maire ; Mme Valérie SPROCANI, M. Pierre SOUIN, Mme Rosine BRIFAUT, Mme Raphaëlle LINO, Mme Marine VENOT, Mme Frances SFEIR, Conseillers Municipaux.</p> <p><i>Formant la majorité des membres en exercice.</i></p> <p><u>Étaient absents :</u> M. Gilles ROLLAND avait donné pouvoir à M. Laurent RUEL, M. Damien BISCHOFF.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> M. Laurent RUEL, désigné en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
--	---

OBJET : TARIFS MISE À DISPOSITION TABLES ET CHAISES DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'une mise à disposition de chaises et de tables au prix unitaire de :

- 0,90 € pour les chaises,
- 3,00 € pour les tables blanches,
- 4,00 € pour les tables en sapin.

Décide qu'une caution de 200 € sera demandée et que toute chaise ou table manquante ou détériorée sera facturée comme suit :

- 19,50 € par chaise,
- 147,00 € par table blanche,
- 154,00 € par table en sapin.

Précise que cette mise à disposition est réservée aux particuliers Marcquois.

Fait à Marcq, le 23 septembre 2025

Magali MEJEAN,
Maire de Marcq

